

Offre de services

Installation- Transmission

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOT

TERRES d'**a**VENIR

Liste des offres de services proposées

Installation

- **Point Accueil Installation**
- **Appui à l'émergence de projet**
- **Contrat de parrainage : CEFI**
- **Accompagnement technico-économique :PASS installation**
- **Information sur la demande d'aides à l'installation**
- **Réussir son installation-Bâtir un projet solide**
- **Avenant au Plan de Développement de l'exploitation (PDE) ou au Plan d'Entreprise (PE)**
- **Suivi post installation**

Transmission

- **Point Accueil Transmission**
- **Diagnostic de cession**
- **Répertoire Départ Installation (RDI)**

Le point Accueil Installation

Porte d'entrée à l'installation pour tout porteur de projet.



S'installer
en agriculture

Objectifs

- Informer et orienter tout porteur de projet à l'installation

Notre service

- service **gratuit, neutre et impartial**
- Vous accueille quelque soit votre profil, la nature de votre projet agricole et son stade d'avancement
- Vous informe sur les démarches à réaliser pour concrétiser votre projet et sur les différents types d'aides existants
- Vous oriente selon vos besoins vers les interlocuteurs spécialisés susceptibles de vous aider à avancer dans votre réflexion (financier, technique, social, juridique...)

Documents remis

- Plaquettes selon le projet et les besoins de chacun
- Liste de contacts

Avantages / Atouts

- Obtenir des informations précises sur les démarches à effectuer et connaître les interlocuteurs qui pourront m'accompagner dans mon projet

Informations pratiques

- **Public :**
Tout porteur de projet désirant s'informer
- **Modalités :**
Rendez vous individuel au bureau à Cahors
- **Durée :** 2h (autant de fois que nécessaire)
- **Tarifs :** **gratuit**

Contact

- **Sophie HEDUY, animatrice PAI**
05 65 23 22 64
06 26 72 33 41

CEFI : Contrat Emploi Formation Installation

Période d'essai avant de s'installer

Objectifs

- Tester « grandeur nature » sur une exploitation votre vision du métier,
- Confirmer votre choix d'exploitation agricole
- Acquérir des connaissances sur le fonctionnement de l'exploitation
- Être accompagné dans votre projet d'installation

Notre service

- Signature d'une convention tripartite entre le maître de stage, le candidat et la Chambre d'Agriculture
- Réalisation des démarches administratives (dossier de demande auprès du conseil Régional, suivi du dossier...)
- Suivi sur l'exploitation : 3 à 4 visites, en présence du conseiller installation et du conseiller agricole de secteur

Document(s) remis

- Compte rendu de visite

Avantages / Atouts

- Conseil personnalisé et suivi régulier de l'évolution du projet

Informations pratiques

- **Public :**
Candidat à l'installation hors cadre familial, ayant un diplôme agricole ou expérience agricole
- **Modalités :**
Période d'essai sur l'exploitation et suivi par un conseiller installation
- **Durée :** de 6 mois à 1an
- **Tarif :** dispositif financé par le Conseil Régional

Contact

- **Service Accueil Info Installation :**
Mathilde AMILLET : 05 65 23 22 72
Conseillère installation

Appui à l'émergence du Conseil Régional

Vous êtes un porteur de projet mais vous en êtes encore au stade de l'idée, en questionnement sur les réalités du métier et sans connaissances des conditions d'installation en agriculture.

Objectifs

- Vous accompagner dans l'émergence de votre projet d'installation
- Vous permettre de déterminer les principales activités et les moyens de production nécessaires

Notre service

- Vous accompagnez pour structurer et formaliser votre projet : le faire naître en définissant des objectifs
- vous aider à passer d'une intention floue à une présentation explicite du projet et de vos motivations
- identifier des compétences, des points réglementaires, des moyens techniques, économiques, juridiques, humains

Document(s) remis

- Rédaction d'un plan d'actions

Avantages / Atouts

- Transformer votre idée d'installation en un projet d'installation concret

Informations pratiques

- **Public :** porteur de projet, sur préconisation du PAI
- **Modalités :**
Prestation individuelle au bureau à Cahors
- **Durée :** 2 jours maximum
- **Tarif :** gratuit (prise en charge par le Conseil Régional)

Contact

- **Service Accueil Info Installation**
Sophie HEDUY : 05 65 23 22 65

PASS Installation : aide du Conseil Régional

Dans le cadre du dispositif régional d'accompagnement à l'installation en agriculture, nous proposons un accompagnement technico-économique permettant d'avoir accès au PASS INSTALLATION

Objectifs

- Construire votre projet et étudier sa faisabilité préalablement à votre installation
- Élaborer une étude prévisionnelle technique, économique et financière personnalisée

Notre service

- Établir un diagnostic de votre situation et de la faisabilité de votre projet : définir et clarifier votre projet d'installation
- Connaître les points forts, les limites et les marges de progrès d'un point de vue technico-économique, réglementaire et humain
- Vous permettre de solliciter le PASS INSTALLATION en définissant les étapes clés, en vous aidant à constituer votre dossier de demande d'aide et en vous accompagnant jusqu'à la mise en paiement de votre aide.

Documents remis

- Diagnostic préalable identifiant les problématiques et précisant le projet
- Réalisation d'une étude technico-économique
- Formulaire de demande d'aide complété

Avantages / Atouts

- Bénéficier d'un conseil précis et personnalisé
- Bénéficier d'une aide à la trésorerie de 5000€ et d'une aide pour le financement des premiers investissements (40 % de la dépense plafonnée à 10 000€)

Informations pratiques

- **Public :** candidat non éligible à la DJA de moins de 55 ans, disposant d'un diplôme agricole ou expérience agricole > 2 ans
- **Modalités :**
Prestation individuelle sur l'exploitation et au bureau
- **Durée :** prestation sur l'année
- **Tarif :** sur devis (prise en charge possible de 80 % par le Conseil Régional)

Contact

- **Service Accueil Info Installation**
Lauriane PAGES : 05 65 23 22 65
Mathilde AMILLET : 05 65 23 22 72
Conseillères installation

Information sur la demande d'aide à l'installation

Objectifs

- Être informé avant de déposer une demande d'aide à l'installation auprès de la DDT

Notre service

- Information sur les engagements liés aux aides et modulations de la DJA
- Pré-instruction des demandes d'aide à l'installation sur demande de la DDT

Avantages / Atouts

- Bénéficier des aides à l'installation

Informations pratiques

- **Public :**
Candidat à l'installation déposant une demande d'aide à l'installation
- **Modalités :**
Renseignement téléphonique
- **Tarif : gratuit (mission de service public)**

Contacts

Service Accueil Info Installation

- **Lauriane PAGES:** 05 65 23 22 65
 - **Mathilde AMILLET:** 05 65 23 22 72
- Conseillères installation

Réussir son installation- bâtir un projet solide

Obtenir une étude économique et un Plan d'Entreprise indispensable pour demander les aides

Objectifs

- Construire votre projet et étudier sa faisabilité
- Élaborer une étude prévisionnelle technique, économique et financière personnalisée

Notre service

- Vous aider à définir et clarifier votre projet d'installation
- Connaître les points forts, les limites et les marges de progrès d'un point de vue technico-économique, réglementaire et humain
- Vous permettre de solliciter les aides à l'installation en définissant les étapes clés, en vous aidant à constituer votre dossier de demande d'aide et en vous accompagnant jusqu'à la mise en paiement de votre DJA

Modalités

- Saisie au bureau des données fournies dans le document de collecte
- 1 à 2 visites sur l'exploitation agricole
- Réajustement de l'étude et formalisation des documents administratifs au bureau à Cahors

Document(s) remis

- Diagnostic préalable identifiant les problématiques et précisant le projet
- Réalisation d'une étude technico-économique
- Formalisation du Plan d'Entreprise

Avenant au Plan de Développement de l'Exploitation (PDE) ou au Plan d'Entreprise (PE)

Réaliser un avenant en cas de modification de votre projet d'installation

Objectifs

- Obtenir des conseils liés à la modification de votre projet
- Répondre aux obligations réglementaires relatives aux aides à l'installation

Notre service

- Chiffrage et validation du projet,
- mise à jour du plan de financement, en lien avec votre banque et votre comptable
- Dépôt de votre demande d'avenant auprès de la DDT

Document(s) remis

- PDE ou PE modifié

Avantages / Atouts

- Bénéficier d'un conseil précis et personnalisé

Informations pratiques

- **Public :**
Candidat à l'installation
- **Modalités :**
Prestation individuelle sur l'exploitation et au bureau
- **Durée :** prestation sur l'année
- **Tarifs :** sur devis

Contact

- **Service Accueil Info Installation**
Lauriane PAGES : 05 65 23 22 65
Mathilde AMILLET : 05 65 23 22 72
Conseillères installation

Avantages / Atouts

- Conseil personnalisé

Informations pratiques

- **Public :**
Jeunes agriculteurs installés avec les aides à l'installation
- **Modalités :**
Prestation individuelle au bureau
- **Durée :** variable selon le type de modification
- **Tarif sur demande**
- **Conditions disponibles sur demande**

Contact

- **Service Accueil Info Installation :**
Lauriane PAGES : 05 65 23 22 65
Mathilde AMILLET : 05 65 23 22 72
Conseillères installation

Suivi post-installation : aide du Conseil Régional

Dans le cadre du dispositif régional d'accompagnement à l'installation en agriculture, nous proposons un accompagnement dans les 4 années de votre installation

Objectifs

- Bénéficier d'un appui pour piloter votre exploitation
- Avoir une aide pour atteindre vos objectifs technico-économiques
- Veiller au respect de vos engagements « jeune agriculteur » notamment l'atteinte d'un SMIC

Notre service

- Réajuster le projet au regard du prévisionnel dans le respect de vos engagements
- Être le référent pour répondre à vos questions et vous orienter vers les interlocuteurs appropriés
- Adaptation du suivi par une équipe pluridisciplinaire selon vos besoins : approche globale de l'exploitation, suivi technique

Documents remis

- Un compte rendu de suivi annuel
- Une réactualisation des indicateurs définis dans l'étude prévisionnelle
- La complétude du dossier de suivi à mi-parcours pour les installés avec la DJA
- Une vérification du respect des engagements liés aux aides à l'installation

Avantages / Atouts

- Bénéficier d'un conseil précis et personnalisé
- Sécuriser votre projet

Informations pratiques

- **Public** : jeune agriculteur installé avec la DJA ou le PASS installation
- **Modalités** :
1 RDV par an, dont un sur l'exploitation
- **Durée** : suivi sur 4 ans
- **Tarif** : sur demande (prise en charge possible de 80 % par le Conseil Régional)

Contact

- **Service Accueil Info Installation**
Lauriane PAGES : 05 65 23 22 65
Mathilde AMILLET : 05 65 23 22 72
Conseillères installation

Point Accueil Transmission

Vous souhaitez arrêter votre activité, et vous vous posez des questions sur la cessation d'activité, la reprise de votre exploitation ou votre remplacement au sein de la société

Objectifs

- Informer et orienter toute personne souhaitant arrêter son activité agricole
- Préparer et anticiper votre transmission
- Réfléchir à votre nouveau projet de vie

Notre service

- **Service gratuit, neutre et impartial**
- Vous informe sur les démarches à effectuer et vous apporte les éléments nécessaires à la réflexion de votre projet
- Vous oriente vers les organismes les mieux à même de vous aider à avancer dans l'élaboration de votre projet
- Vous propose un 1^{er} accompagnement juridique

Documents remis

- Plaquettes selon le projet et les besoins de chacun

Avantages / Atouts

- Obtenir des informations précises sur les démarches à effectuer et connaître les interlocuteurs qui pourront m'accompagner dans mon projet

Informations pratiques

- **Public :**
agriculteur souhaitant arrêter son activité (retraite, reconversion professionnelle)
- **Modalités :** Contact tél ou entretien individuel
- **Tarif :** gratuit

Contact

- **Service Accueil Info Transmission**
Nathalie ROSSI-LARRIEU : 05 65 23 22 75
Conseillère transmission

Diagnostic de cession : transmission d'exploitation

Étape indispensable dans la réflexion de votre projet de transmission d'exploitation

Objectifs

- Faire un état des lieux de votre exploitation, déterminer son potentiel économique
- Faire un point sur votre situation personnelle et professionnelle
- Disposer d'un document de présentation pour les futurs repreneurs, qui précise le contexte et les conditions de reprise
- Anticiper sa cessation d'activité pour transmettre sereinement

Notre service

- Réalisation d'une étude vous permettant de construire et chiffrer votre projet de transmission
- Définir les points de réflexion restant à mener pour que le projet puisse aboutir (plan d'actions)

Documents remis

- Audit d'exploitation
- Calendrier des étapes d'une transmission
- Plan d'actions

Avantages / Atouts

- Être accompagné dans votre réflexion
- Bénéficier de l'expérience et des compétences d'une conseillère transmission et d'un juriste de la Chambre d'Agriculture

Informations pratiques

- **Public :**
Tous les agriculteurs envisageant de cesser leur activité agricole
- **Modalités :**
Prestation individuelle au bureau et sur l'exploitation agricole
- **Durée :** selon les caractéristiques de l'exploitation
- **Tarifs :** sur devis (selon situation, possibilité de prise en charge de 80 % des frais de l'audit)

Contact

- **Service Accueil Info Transmission**
Nathalie ROSSI-LARRIEU : 05 65 23 22 75
Conseillère transmission
Julie PERISSE, juriste

RDI : Répertoire Départ Installation

Un service gratuit qui met en relation des repreneurs et des cédants / ou futurs associés

Objectifs

- Définir votre projet de recherche et étendre votre recherche au niveau national
- Établir une offre sur le site internet : repertoireinstallation.com

Notre service

- Accompagnement par un conseiller, pour étudier votre projet, définir une offre et vous inscrire au RDI
- Le conseiller met en relation les porteurs de projet et les cédants, en veillant à l'adéquation des projets de chacun
- A votre demande, le conseiller peut être présent lors de la mise en relation

Documents remis

- Rédaction d'une offre et diffusion sur internet
- Mandat de recherche

Avantages / Atouts

- Être accompagné dans votre recherche
- Bénéficier de l'expérience et des compétences d'un conseiller spécialisé

Informations pratiques

- **Public :**
 - Candidat en recherche d'exploitation agricole
 - Agriculteur en recherche d'un repreneur ou d'un associé
- **Modalités :** Contact tél, contact au bureau et/ou sur l'exploitation agricole
- **Tarif :** gratuit

Contact

- **Service Accueil Info Transmission**
Nathalie ROSSI-LARRIEU : 05 65 23 22 75
Conseillère transmission